

République Démocratique du Congo

**RAPPORT DE L'ANNUAIRE DES
FEMMES CANDIDATES AUX
ELECTIONS DE 2023 DANS LES
PROVINCES : Equateur, Haut
Katanga, Kasai Oriental, Kinshasa,
Lomami, Lualaba et Tshopo**

01/04/2023

Par
CARINE KANKU NKENGA
Consultante

Table des Matières

1	LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS :	3
2	INTRODUCTION.....	4
3	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	6
4	OBJECTIF GENERAL	7
5	METHODOLOGIE.....	7
6	RESULTATS ATTENDUS	8
7	Partis politiques et mode de fonctionnement	8
7.1	Le concept parti politique	8
7.2	Mode de fonctionnement d'un parti politique.....	8
7.3	Rôle des organes d'un parti politique.....	9
7.3.1	Le Congrès.....	9
7.3.2	Le Conseil National	9
7.3.3	L'Organe de Direction Politique nationale	9
7.3.4	La coordination nationale ou secrétariat politique national	10
7.3.5	Les organes de base	11
7.3.6	LES ORGANES DE DECISIONS D'UN PARTI POLITIQUE	12
7.3.7	Le Congrès.....	12
7.3.8	Le Conseil National	13
7.3.9	La Direction Politique nationale.....	13
7.3.10	La coordination ou le Secrétariat Exécutif National.....	13
8	ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA LIGUE DES FEMMES DANS UN PARTI POLITIQUE	14
8.1	ROLE	14
8.2	FONCTIONNEMENT.....	14
8.3	LE BUREAU	14
8.4	LE COMITE ELARGI AU NIVEAU NATIONAL (SECRETARIAT EXECUTIF).....	14
8.5	LE COMITE FEDERAL (AU NIVEAU DE LA PROVINCE).....	15
8.6	COMITE SECTIONNAIRE (AU NIVEAU DU TERRITOIRE).....	16
8.7	COMITE SOUS-SECTION (AU NIVEAU DU SECTEUR OU CHEFFERIE).....	16
8.8	COMITE CELLULAIRE (AU NIVEAU DU GROUPEMENT).....	17
8.9	COMITE SOUS-CELLULAIRE (AU NIVEAU DU VILLAGE OU LOCALITE).....	17
9	Les Positions des Femmes dans les partis politiques	17
9.1	Historique du militantisme des femmes dans les partis politiques.....	18

9.1.1	Les Statistiques	18
9.1.2	Caractéristiques démographiques	19
10	MOTIVATIONS, MESSAGES DE CAMPAGNE ET BESOINS EN FORMATION DES FEMMES CANDIDATES AUX ELECTIONS DE 2023	23
10.1	Questionnaire d'enquête:	31
10.2	Recommandations :.....	24
11	Conclusion	35

1 LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS :

DYNAFEC : Dynamique Nationale des Femmes Candidates

ONU FEMMES : Entité des nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

PIDCP : Pacte International relatif aux droits civils et politiques

2 INTRODUCTION

La participation au processus électoral dans des conditions d'égalité et d'inclusion de toutes les catégories de la population fait partie de piliers fondamentaux de la démocratie.

L'article 21 de la déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH)¹ et l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)² garantissent le suffrage universel et égal et stipulent que « toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires politiques de son pays.

Au niveau régional, la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la Charte africaine des droits humains et des peuples (connue aussi sous le nom de Charte de Banjul), ainsi que le Protocole de Maputo qui s'y rattache, relatif aux droits des femmes en Afrique sont devenus la référence normative en matière de participation effective des citoyens dans le processus démocratique et la gouvernance des affaires publiques.

La République Démocratique du Congo a librement adhéré aux instruments juridiques internationaux basés sur le principe de participation, d'égalité, d'équité, d'accessibilité et de l'inclusivité dans la gestion du processus électoral sans discrimination aucune.

La Constitution du 18 Février 2006 telle que modifiée par loi n° 11/ 002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006; la Loi n° 06/006 du 09 Mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines ,municipales et locales telle que modifiée à ce jour par la Loi N° 11/003 du 25 Juin 2011 ; la Loi n° 15/013 du 1er août 2015 portant modalités d`application des droits de la femme et de la parité.

La RDC s`est engagée sur la voie de la réduction sensible des inégalités entre les sexes dans le souci d`assurer une représentation équitable de la femme dans les organes de prise de décisions.

¹ (Déclaration *Universelle* des Droits de l'Homme - DUDH, 2021)

² (Pacte International *relatif* aux droits civils et politiques - PIDCP, 1966)

De même, la Loi n° 22/029 du 29 juin 2022 modifiant et complétant la Loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée par la Loi n° 11/003 du 25 juin 2011, la Loi n° 15/001 du 12 février 2015 et la Loi n° 17/013 du 24 décembre 2017 dans son Article 13, dispose : « *chaque liste électorale est établie en tenant compte de la représentation de la femme et de la personne avec handicap* ». Et l’alinéa 3 de préciser : « *La liste qui aligne 50 % au minimum des femmes dans une circonscription est exemptée du paiement de cautionnement* ». Par ailleurs, la Loi n° 08/005 du 10 juin 2008 portant financement public des partis politiques dans son Article 3 dispose que l’une des conditions pour qu’un parti politique puisse bénéficier du financement public est de tenir compte de la parité homme-femme lors de l’établissement des listes électorales s’engageant sur la voie des réformes.

En dépit des progrès enregistrés au niveau du cadre légal en RDC Les femmes sont faiblement représentées sur les listes des candidats potentiels aux élections dans leurs partis politiques respectifs.

Les statistiques des femmes candidates pour le processus électoral qui a abouti aux élections Présidentielle, législatives nationales et provinciales du 30 décembre 2018 attestent une situation très faible de représentation des femmes sur les listes des candidats, dans toutes les provinces ; à titre illustratif, à la députation nationale 1842 femmes ont été candidates sur 17355 candidats enregistrés soit 11%, tandis que sur 19.640 candidats à la députation provinciale, les candidatures féminines représentent 16% et à l’élection présidentielle, une femme sur 21 candidats soit 4,8%.

Ainsi le but de l’identification de candidates aux les élections de 2023 dans un Annuaire pourra servir d’outil de plaidoyer pour une représentation accrue des femmes politiques sur les listes des candidats auprès de leurs partis politiques ; aussi répertorier les indépendantes et les aspirantes.

Les trois précédents cycles électoraux en RDC n’ont pas entraîné une représentation significative des femmes dans les assemblées délibératives à tous les niveaux du scrutin, pourtant les femmes représentent plus de la moitié de la population et de l’électorat, mais elles ne sont pas toujours en mesure de participer au processus électoral dans les mêmes proportions que les candidats de sexe masculin, pour plusieurs raisons liées à des obstacles d’ordre individuel, structurel et culturel.

Cette étude va porter sur les trois chapitres ci-après :

- Chapitre 1 : Partis Politiques et mode de fonctionnement
-

- Chapitre 2 : Positions des femmes dans les partis politiques
- chapitre 3 : Motivations des femmes candidates aux élections de 2023

Nous allons conclure cette étude par quelques recommandations.

3 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Congo a obtenu son indépendance en 1960. De 1960 en 1965, il a été dirigé par Joseph Kasa-vubu. Cette première République fut marquée par les sécessions de deux provinces à savoir celle du Sud-Kasaï et celle du Katanga.

Pendant cette période, les femmes congolaises n'avaient pas le droit de vote.

De 1965 en 1997 Joseph-Désiré Mobutu va diriger le Congo en instaurant une dictature et un monopartisme. La fin de son règne fut marquée par des troubles et des protestations croissantes ayant conduit à des promesses de multipartisme qui n'ont pas abouti provoquant ainsi des troubles et des crises graves y compris les pillages et une rébellion armée.

C'est à l'issue de cette dernière Laurent-Désiré Kabila a pris le pouvoir en 1997.

En Aout 1998, Laurent Désiré Kabila mit fin à l'alliance entre le Rwanda et le Congo. Une rébellion s'est déclarée soutenue par le Rwanda et l'Ouganda. Cette rébellion a occupé presque la moitié du territoire congolais. Ce conflit a provoqué plusieurs massacres dont ceux de Kisangani et de Kakobola. En janvier 2001 L-D Kabila a été assassiné, son fils Joseph Kabila lui a succédé. La guerre a officiellement pris fin avec l'accord de paix de Sun City en 2002, malgré cela, le pays n'a jamais connu une véritable paix.

Jusqu'aujourd'hui les rébellions sont toujours actives dans la partie Est du pays, se transformant régulièrement en conflits armés, en particulier à l'Est.

Une transition démocratique a été lancée et a conduit à la promulgation d'une nouvelle constitution en février 2006. La loi électorale adoptée la même année prévoyait l'organisation de 11 types d'élections : cinq au suffrage direct (Président de la République, députés de l'Assemblée nationale, députés des assemblées provinciales, conseillers municipaux, etc.) et six au suffrage indirect (sénateurs, gouverneurs, maires, etc.). Jusqu'à présent, seulement cinq élections sur onze ont eu lieu.

Depuis 2011, le processus électoral a évolué en dents de scie avec un parcours gravement parsemé des ratés qui a abouti à des situations d'irrégularités devenant presque endémiques jusqu'aux élections de 2018.

Les femmes sont faiblement représentées sur les listes des candidats aux élections dans leurs partis politiques respectifs.

Des efforts ont été fournis pour relever ce défi. Des programmes variés de plaidoyer, sensibilisation et formation de la société civile, particulièrement les organisations féminines se sont organisées pour améliorer cette participation. Nous pouvons rappeler ici des actions menées les mois derniers pour obtenir, dans la loi électorale, une disposition qui favorise la participation accrue des femmes. Mais dans la plupart des cas, les partis politiques s'appuient sur l'argument qu'il n'y a pas des femmes qui acceptent de s'engager en politique.

Ainsi ce projet tombe à point nommé dans ce sens qu'il va permettre de produire un annuaire des candidates engagées dans les partis politique, des indépendantes et des aspirantes dans les provinces ci-après : Equateur ; Kasai Oriental ; Kinshasa ; Lomami ; Lualaba ; Tshopo et Haut-Katanga.

4 OBJECTIF GENERAL

Cet exercice a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la participation des femmes au processus électoral en produisant un annuaire des femmes candidates, indépendantes et aspirantes aux élections de 2023.

5 METHODOLOGIE

- Identifier les partis politiques agréés ;
 - Identifier les partis politiques représentés à l'assemblée nationale ;
 - Identifier les partis politiques représentés au sénat ;
 - Identifier les partis représentés dans les assemblées des provinces ciblées ;
 - Identifier les partis qui feront objet d'enquête avec l'aide des chapitres provinciaux de DYNAFEC ;
 - Expliquer aux partis politiques les objectifs de l'activité ;
 - Obtenir les listes des femmes membres des partis politiques ;
 - Administrer le questionnaire aux candidates ;
 - La revue documentaire ;
 - Organiser les ateliers provinciaux ;
 - Dépouiller les questionnaires ;
 - Organiser l'atelier de validation en collaboration avec les ligues de femmes, DYNAFEC et autres structures susceptibles d'aider dans la collecte de l'information
-

6 RESULTATS ATTENDUS

-Produire un répertoire des femmes candidates pour leur alignement sur les listes des candidats en 2023.

-Recueillir les besoins en formation des candidates pour leur renforcement en capacités

7 Partis politiques et mode de fonctionnement

7.1 Le concept parti politique

De par son origine le concept parti³ dérivé de l'ancien français partir, partager ; il désigne en premier lieu une association de personnes constituée en vue d'une action politique, en second lieu il désigne un ensemble de personnes ayant des opinions ou des aspirations communes. Quant à l'adjectif politique⁴ il est d'origine grecque et dérive de *politicos*, de *polis* (ville) il est relatif à l'organisation du pouvoir dans l'Etat.

Un parti politique est donc un groupe de personnes qui partage les mêmes intérêts, les mêmes opinions, les mêmes idées et qui s'associent dans une organisation ayant pour objectif de se faire élire, d'exercer le pouvoir et de mettre en œuvre un projet politique ou un programme commun. L'objectif de gouverner distingue les partis politiques d'autres organisations comme les groupes de pression, les corporations ou les syndicats (...).

Les partis politiques possèdent une organisation juridique fondée sur des statuts qui indiquent ses orientations idéologiques, ses objectifs et les grands principes de son fonctionnement.

Par ailleurs, l'article 2 de la loi n°04 /002 du 15mars 2004, de la RDC, portant organisation et fonctionnement des partis politiques dit qu'il faut entendre par **parti politique** « *une association des personnes physiques de nationalité congolaise qui partagent la même idéologie et le même projet de société, en vue de conquérir et d'exercer démocratiquement et pacifiquement le pouvoir d'Etat. Les partis politiques concourent à l'expression du suffrage, à la formation de la conscience nationale et à l'éducation civique* »⁵.

7.2 Mode de fonctionnement d'un parti politique

³ Dictionnaire Larousse MaxiPoché, Définition de parti, éd. Larousse, 2013, pp.1007-1008.

⁴Idem, p.1074.

⁵JOURNAL OFFICIEL DE LA RDC N°, Loi n°04/002 du 15 mars2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques, Kinshasa, 2004, p.2

En plus de l'existence formelle consignée dans des statuts, un parti politique a besoin de mettre en place des structures qui lui permettent d'atteindre ses objectifs.

Cette structuration doit être le reflet de la sociologie nationale en vue de consacrer la proximité avec la population, ainsi l'organigramme standard a généralement cinq niveaux :

- Le Congrès ou Assemblée Générale du Parti ;
- Le Conseil National ;
- L'Organe de Direction Politique nationale ;
- L'Organe de coordination nationale ou secrétariat exécutif national

7.3 Rôle des organes d'un parti politique

7.3.1 Le Congrès

Le Congrès est l'organe suprême du parti ayant pour compétences entre autres, d'élire le Président National, de définir les options du parti, d'entériner la qualité des membres désignés et a comme membres :

- Les membres fondateurs
- Les membres du conseil national
- Les membres de la direction politique nationale
- Les membres de la coordination nationale ou secrétariat exécutif national ;
- Les délégués des organes de base.

7.3.2 Le Conseil National

C'est le parlement du parti, il a la mission de voter le budget du parti, de contrôler la gestion politique, administrative et financière du parti. Pour son bon fonctionnement, il est doté d'un bureau composé de 6 membres :

- 1 Président ;
- 2 Vice-présidents ;
- Un Rapporteur et son Adjoint ;
- Un Comptable.

Outre ses membres du bureau, le conseil national est composé de :

- Membres fondateurs ;
- Les Elus ;
- Les Mandataires Publics membres du parti et
- Quelques des organes de base.

7.3.3 L'Organe de Direction Politique nationale

Est l'instance chargée de la coordination des toutes les activités du parti. Outre son pouvoir le plus étendu dans la gestion politique du parti, il a aussi pour mission d'élaborer les programmes et les stratégies du parti.

Il est composé de :

- Les membres fondateurs
- Les membres du bureau de la coordination ou secrétariat exécutif national
- Les représentants des organes de base dont le nombre est fixé par le président national du parti
- Les membres des institutions

7.3.4 *La coordination nationale ou secrétariat politique national*

C'est l'organe chargé de la coordination et de l'exécution de toutes les activités du parti. C'est l'organe central de gestion quotidienne du parti. Elle a deux instances dont, le bureau et le comité élargi dont voici la composition :

❖ **Le Bureau :**

1. Président National ;
2. Secrétaire Général ;
3. Les Secrétaires Généraux Adjoints (2 à 4) ;
4. Porte-parole et son Adjoint ;
5. Inspecteur Général et son Adjoint ;
6. Trésorier Général et son Adjoint.

❖ **Secrétaires Exécutifs Nationaux, Chefs de départements :**

- Secrétaire Exécutif National en charge de l'Idéologie et Eveil patriotique ;
 - Secrétaire Exécutif National en charge de l'Organisation et Suivi des fédérations ;
 - Secrétaire Exécutif National en charge des Relations Extérieures Coopération internationale et Diaspora congolaise ;
 - Secrétaire Exécutif National en charge de l'Implantation, Mobilisation, Animation et Visibilité ;
 - Exécutif National en charge des Relations avec les Partis et Plates-formes politiques ;
 - Secrétaire Exécutif National en charge des Ressources naturelles ;
 - Secrétaire Exécutif National en charge des Questions Parlementaires ;
 - Secrétaire Exécutif National en charge de la Justice, Droits humains et Lutte contre la corruption ;
 - Secrétaire Exécutif National en charge des Organisations des Syndicats et Ordres professionnels ;
 - Secrétaire Exécutif National en charge des Relations avec les Confessions religieuses ;
 - Secrétaire Exécutif National en charge des Portefeuilles et Régies Financières ;
 - Secrétaire Exécutif National en charge des Relations avec les Organisations d'appui à la démocratie ;
 - Secrétaire Exécutif National en charge de la Vigilance et sécurité ;
-

- Secrétaire Exécutif National en charge des Affaires Socioculturelles et Solidarité ;
- Secrétaire Exécutif National en charge des Transport et Voies des Communications ;
- Secrétaire Exécutif National en charge des Postes, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de la Recherche scientifique ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel ;
- Secrétaire Exécutif National en charge des Travaux publics et Aménagement du Territoire ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de l'Energie ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de l'Economie ;
- Secrétaire Exécutif National en charge des Finances et Bud ;
- Secrétaire Exécutif National en charge des Urgences et Affaires Human ;
- Secrétaire Exécutif National en charge des Organisations non gouvernementales et Développement Communautaire et Régional ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de la Santé ;
- Secrétaire Exécutif National en charge des Stratégies, Mobilisation et Partenariat ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de l'Administration ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de la Réforme institutionnelle et décentralisation ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de la Logistique et Patrimoine ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de l'Environnement et Conservation de la nature ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de l'Agriculture ;
- Secrétaire Exécutif National en charge du Développement rural.

De ce qui précède, on ne peut pas oublier les secrétaires exécutifs nationaux adjoints.

Aussi, la taille dans la composition d'un comité dépend de la manière qu'on veut orienter le fonctionnement de son parti conformément à la vision que l'on porte.

7.3.5 Les organes de base

Ce sont des organes dont le fonctionnement et actions sont plus proches de la population membre ou militante et leur structuration, respectivement l'organisation administrative de la province. Et selon l'organisation administrative de notre pays, nous pouvons distinguer les organes de base ci-après conformément à la nomenclature que nous proposons, toutefois on peut changer, à savoir :

- La fédération : la province
 - La section : le territoire
 - La sous-section : le secteur
 - Cellule : le groupement
-

- La sous-cellule : la localité ou village

Leur composition correspond à celle du secrétariat exécutif national ; la taille de la composition des comités des organes de base est progressivement réduite selon la nécessité de matières de compétence à traitées, d'une grande entité à la plus petite entité.

On ajoute aussi aux organes de base les représentations extérieures qu'il faut nécessairement mettre en place, car, elles contribuent efficacement dans l'accomplissement de certaines finalités politiques telles que les actions de pression de masse ou diplomatique extérieure.

NB, il faut noter aussi que, depuis un certain temps en République Démocratique du Congo, les organisations politiques ont instauré le système des structures d'appui dont la ligue nationale des femmes et la ligue nationale des jeunes ayant pour l'objectif principal la facilitation de la mobilisation des femmes et jeunes.

7.3.6 LES ORGANES DE DECISIONS D'UN PARTI POLITIQUE

Les décisions dans un parti politique se prennent dans les organes centraux autrement appelés les organes de décisions ou dirigeants.

Les organes de décisions ou dirigeants ont le monopole de la décision politique légitime bien qu'une grande partie des décisions soient préparées et mises en œuvre par ce que l'on appelle les organes de gestion quotidienne ou les organes de base.

A titre illustratif, le cas d'un parti qui applique le mode de gestion horizontale. En effet, on peut citer les organes de décisions ci-après :

- Le Congrès ou Assemblée Générale du Parti ;
- Le Conseil National ;
- La Direction Politique nationale ;
- La Coordination ou le Secrétariat Exécutif National.

Selon les objectifs du parti, cette organisation peut couvrir l'ensemble du territoire national, des régions ou provinces spécifiques, voir même une seule province si le parti a les ambitions limitées ou ciblées plutôt qu'une vision globale de la gestion de la république.

Ainsi, voici le model de restructuration d'un parti politique national dont l'organisation et fonctionnement se présentent comme suit :

7.3.7 Le Congrès

Le Congrès est l'organe suprême du parti ayant pour compétences entre autres, élire le Président National, définir les options du parti, entériner la qualité des membres désignés et a comme membres :

- Les membres fondateurs
 - Les membres du conseil national
 - Les membres de la direction politique nationale
-

- Les membres de la coordination nationale ou secrétariat exécutif national
- Les délégués des organes de base

Il est convoqué et dirigé par le président national du parti. Les activités du congrès se déroulent au moins tous les cinq ans ou 3 ans, selon chaque parti politique.

7.3.8 *Le Conseil National*

C'est le parlement du parti, il a la mission de voter le budget du parti et cet effet, il contrôle la gestion politique, administrative et financière du parti. Pour son bon fonctionnement, il est doté d'un bureau composé de 6 membres :

- 1 Président
- 2 Vice-présidents
- Un Rapporteur et son Adjoint
- Un Comptable

Outre ses membres du bureau, le conseil national est composé de :

- Membres fondateurs
- Les Elus
- Les Mandataires Publics membre du parti
- Quelques des organes de base

Les réunions du conseil national se tiennent au moins tous le 3 ou 6 mois selon le chronogramme fixé par chaque parti politique. Il est dirigé par un président désigné et nommé par le président national du parti.

7.3.9 *La Direction Politique nationale*

Est l'instance chargée de la coordination des toutes les activités du parti. Outre son pouvoir le plus étendu dans la gestion politique du parti, il a aussi pour mission d'élaborer les programmes et les stratégies du parti.

Il est composé de :

- Les membres fondateurs
- Les membres du bureau de la coordination ou secrétariat exécutif national
- Les représentants des organes de base dont le nombre est fixé par le président national du parti
- Les membres des institutions

Il est dirigé par le président et ses activités se tiennent chaque mois en session ordinaire et en session extraordinaire à chaque fois que le besoin se fait sentir.

7.3.10 *La coordination ou le Secrétariat Exécutif National*

C'est l'organe chargé de la coordination et de l'exécution de toutes les activités du parti. C'est l'organe central de gestion quotidienne du parti. Les activités de la coordination ou du secrétariat exécutif national se tiennent chaque semaine et est dirigé par le président national, en d'absence de celui-ci, le Secrétaire Général joue l'intérim.

8 ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA LIGUE DES FEMMES DANS UN PARTI POLITIQUE

8.1 *ROLE*

La ligue des femmes est une structure d'appui dans un parti politique, jouant un rôle important dans la mobilisation, l'encadrement, l'organisation et la défense des intérêts des femmes. D'un parti à un autre, la ligue des femmes est aussi considérée comme une structure spécialisée qui traite uniquement les questions liées à l'évolution et l'émergence politique des femmes dans l'échiquier politique national leur offrant les différentes opportunités à l'exercice de gouvernance du pouvoir public.

L'intégration de l'approche ligue des femmes fait partie des mesures qui encouragent les femmes à avoir une présence et une influence plus importantes au sein des partis politiques.

8.2 *FONCTIONNEMENT*

Pour son fonctionnement, la structure des femmes peut varier d'un parti politique à un autre et elle s'adapte dans son opérationnalité comme la structure statutaire et sa composition peut se présenter comme suit :

8.3 *LE BUREAU*

- Présidente ;
- Vice-présidente en charge des politiques, administratives et juridiques ;
- Vice-présidente en charge de la promotion des droits de la femme, lutte contre les violences faites aux femmes et l'encadrement des femmes vulnérables ;
- Vice-présidente en charge de la mobilisation, sensibilisation et recrutement ;
- Vice-présidente en charge de la communication et porte-parole et son adjoint ;
- Trésorière générale et son adjointe.

8.4 *LE COMITE ELARGI AU NIVEAU NATIONAL (SECRETARIAT EXECUTIF)*

- Secrétaire Exécutif en Charge de l'Idéologie et Eveil Patriotique ;
 - Secrétaire Exécutif en charge de la Visibilité en Suivi des de l'Organisation de Fédérations et entités de base ;
 - Secrétaire Exécutif en charge du Processus Electorale et en Encadrement des Femmes Candidates ;
 - Secrétaire exécutif en charge de la justice, droits humains et lutte contre la discrimination ;
 - Secrétaire exécutif en charge des associations des féminines, genre et parité ;
-

- Secrétaire exécutif en charge des projets et entrepreneuriat féminin ;
- Secrétaire exécutif en charge de la recherche scientifique et la promotion des industries et inventions féminines ;
- Secrétaire exécutif en charge des femmes commerçantes, maraichères et des activités non alignées ;
- Secrétaire exécutif en charge de l'encadrement et suivi de la situation des femmes vulnérables ;
- Secrétaire exécutif en charge des femmes des corporations et professions libérales ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de la Vigilance et sécurité ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de la Jeunesse, Sports et Loisirs;
- Secrétaire Exécutif National en charge des Transport et Voies des Communications ;
- Secrétaire Exécutif National en charge des Postes, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Secrétaire Exécutif National en charge de la Recherche scientifique et Innovation ;
- Secrétaire Exécutif en charge de l'Education, bonnes Mœurs et Orientation Scolaire ;
- Secrétaire Exécutif National en charge des Travaux publics, Aménagement et développement des entités décentralisées ;
- Secrétaire Exécutif National en charge des Finances, Economie et Budget ;
- Secrétaire Exécutif National en charge des Urgences, Affaires Sociales, Actions Humanitaires, Santé Publique et solidarité ;
- Secrétaire Exécutif National en charge des Organisations non gouvernementales et Développement Agricole.

8.5 *LE COMITE FEDERAL (AU NIVEAU DE LA PROVINCE)*

- Présidente Fédérale
 - Vice-présidente Fédérale en Charge de des questions Politiques, administratives et Juridiques
 - Vice-présidente en charge de la Communication et Porte-Parole ;
 - Trésorière
 - Trésorière Adjointe
 - Secrétaire Fédérale en Charge de l'Idéologie et Eveil Patriotique ;
 - Secrétaire Fédérale en charge de la Visibilité en Suivi des de l'Organisation des entités de base ;
 - Secrétaire Fédérale en charge du Processus Electorale et en Encadrement des Femmes Candidates ;
 - Secrétaire Fédérale exécutif en charge de la justice, droits humains et lutte contre la discrimination ;
-

- Secrétaire Fédérale en charge des associations des féminines, genre et parité
- Secrétaire Fédérale en charge des projets et entrepreneuriat féminin
- Secrétaire Fédérale en charge de la recherche scientifique et la promotion des industries et inventions féminines ;
- Secrétaire Fédérale en charge des femmes commerçantes, maraichères et des activités non alignées ;
- Secrétaire Fédérale en charge de l'encadrement et suivi de la situation des femmes vulnérables ;
- Secrétaire Fédérale exécutif en charge des femmes des corporations et professions libérales
- Secrétaire Fédérale en charge de la Vigilance et sécurité
- Secrétaire Fédérale en charge des travaux manuels, Assainissement et Hygiène en Milieux Ruraux ;
- Secrétaire Fédérale en charge des Postes, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- Secrétaire Fédérale en charge de l'Enseignement Supérieur et Universitaire
- Secrétaire Fédérale en charge de l'Education, bonnes Mœurs et Orientation Scolaire
- Secrétaire Fédérale en charge des Finances, Economie et Budget

8.6 COMITE SECTIONNAIRE (AU NIVEAU DU TERRITOIRE)

- Présidente Sectionnaire ;
- Vice-présidente Sectionnaire en des Activités Politiques, mobilisation, Administration et questions Juridiques ;
- Trésorière ;
- Secrétaire sectionnaire en charge de suivi de fonctionnement des cellules ;
- Secrétaire sectionnaire en charge des activités, agricoles, pisciculture et élevage ;
- Secrétaire Sectionnaire en charge de la culture, sensibilisation contre les traditions dégradantes et la discrimination de la femme et fille en milieux ruraux ;
- Secrétaire en charge des métiers, formation des filles mères
- Secrétaire sectionnaire en charge contre les mariages précoces et réinsertion des filles désœuvrées ;
- Secrétaire Sectionnaire en charge des activités génératrices de revenus.

8.7 COMITE SOUS-SECTION (AU NIVEAU DU SECTEUR OU CHEFFERIE)

- Présidente Sous-Sectionnaire ;
 - Vice-présidente Sous-Sectionnaire en charge de la mobilisation, Administration suivi des membres ;
 - Trésorière Sous-Sectionnaire ;
-

- Secrétaire Sous-Sectionnaire en charge des activités, agricoles, pisciculture et élevage ;
- Secrétaire Sous-Sectionnaire en charge de la culture, sensibilisation contre les traditions dégradantes et la discrimination de la femme et fille en milieux ruraux ;
- Secrétaire Sous-Sectionnaire charge des métiers, formation des filles mères ;
- Secrétaire Sous-Sectionnaire en charge contre les mariages précoces et réinsertion des filles désœuvrées ;
- Secrétaire Sous-Sectionnaire en charge des activités génératrices de revenus.

8.8 COMITE CELLULAIRE (AU NIVEAU DU GROUPEMENT)

- Présidente Cellulaire ;
- Vice-présidente cellule en charge de la mobilisation, Administration suivi des membres
- Trésorière ;
- Secrétaire Cellulaire en charge des activités, agricoles, pisciculture et élevage ;
- Secrétaire cellulaire en charge de la culture, sensibilisation contre les traditions dégradantes et la discrimination de la femme et fille en milieux ruraux ;
- Secrétaire cellulaire charge des métiers, formation des filles mères ;
- Secrétaire cellulaire en charge contre les mariages précoces et réinsertion des filles désœuvrées ;
- Secrétaire cellulaire en charge des activités génératrices de revenus.

8.9 COMITE SOUS-CELLULAIRE (AU NIVEAU DU VILLAGE OU LOCALITE)

- Présidente Sous-cellulaire ;
- Vice-présidente Sous-cellulaire en charge de la mobilisation, Administration suivi des membres
- Trésorière ;
- Secrétaire Sous-cellulaire en charge des activités, agricoles, pisciculture et élevage ;
- Secrétaire Sous-cellulaire charge des métiers, formation des filles mères
- Secrétaire Sous-cellulaire en charge des activités génératrices de revenus

9 Les Positions des Femmes dans les partis politiques

La participation politique de la femme est un sujet qui mobilise l'opinion tant internationale que nationale depuis plusieurs décennies. En RDC, elle a connu des avancées timides en dépit de l'arsenal juridique favorable à cette participation.

La population de la RDC est estimée à plus de 82 millions d'habitants, dont plus de 52% de femmes. La population est extrêmement jeune, avec 42% de la population âgée de moins de 14 ans et 64% de moins de 24 ans. La population urbaine est d'environ 44%, contre 30% en 1984.

La représentation politique des femmes reste très faible malgré les faibles avancées enregistrées ces dernières années en RDC. Seuls 11,8% des membres de l'Assemblée Nationale élus en 2018 sont des femmes, dans les six gouvernements qui se sont succédé depuis 2006, la proportion de femmes ministres a été comprise entre 10 et 27%. À l'heure actuelle, avec les récentes élections des gouverneurs des provinces ; il y a 5 femmes gouverneurs dont 4 femmes élues et la vice-gouverneur de Lualaba devenue gouverneur par intérim et une femme vice-gouverneur sur les 26 provinces ; une légère amélioration observée sans oublier les récentes nominations dans la territoriale avec la nomination des femmes bourgmestres et vice-bourgmestres ; aussi les femmes nommées comme mandataires dans quelques entreprises.

9.1 Historique du militantisme des femmes dans les partis politiques

9.1.1 Les Statistiques

De 1958-1960 apparurent quelques associations à tendances politiques. Nous distinguons deux catégories : les associations politiques dirigées par les femmes et des sections féminines des partis politiques dirigés par les hommes. La première initiative de créer une section féminine au sein d'un parti politique revient à Patrice Emery Lumumba

De 1960-1966, il y eut une floraison d'associations, mais les femmes militaient dans les associations des femmes pour réclamer le droit au vote. Les femmes pensaient unifier leurs associations pour faire pression au pouvoir, la tentative se solda par un échec.

De 1967-1990, ce fut le règne du MPR et celui-ci se moulait un mouvement de lutte pour l'émancipation de la femme. Toutes les associations féminines et autres furent interdites.

Les femmes ont surtout joué les rôles d'animatrices et de mobilisatrices. Néanmoins, certaines femmes ont commencé à jouer des rôles de dirigeantes pendant cette période malgré leur faible représentation. Qu'en est-il de la situation des femmes dans partis politiques après le MPR ?

9.1.2 Caractéristiques démographiques

Nous avons utilisé quatre variables ci-après pour mener à bien l'identification des femmes candidates : âge, état civil, niveau et expérience des candidates liée aux élections.

ÂGE

Les enquêteurs sur terrain dans les sept provinces, ont dans le cadre de leur mission identifié 36 candidates dans la province de l'Equateur (Soit 11 jeunes femmes âgées de moins de 35ans contre 25 femmes âgées de plus de 35ans) ; 44 candidates dans la province du Haut-Katanga (Soit 07 jeunes femmes âgées de moins de 35ans contre 37 femmes âgées de plus de 35ans) ; 69 candidates dans la province du Kasai Oriental (Soit 14 jeunes femmes âgées de moins de 35 ans contre 55 femmes âgées de plus de 35ans) ; 222 femmes dans la province de Kinshasa (Soit 51 jeunes femmes âgées de moins de 35ans contre 171 femmes âgées de plus de 35ans) ; 30 candidates dans la province de Lomami (Soit 4 jeunes femmes âgées de moins de 35ans contre 26 âgées de plus de 35ans) ; 32 candidates dans la province de Lualaba (Soit 3 jeunes femmes âgées de moins de 35ans contre 29 femmes âgées de plus de 35ans) et 87 candidates dans la province de Tshopo (Soit 27 jeunes femmes âgées de moins de 35ans contre 60 femmes âgées de plus de 35ans).

A la lumière de ces statistiques sur un total de 520 femmes identifiées dans les 7 provinces, nous avons 403 femmes âgées de plus de 35ans (Soit 77,5%) contre 117 jeunes femmes âgées de moins de 35ans (Soit 22,5%).

PROVINCES	NOMBRES		PROPORTIONS	
	Moins de 35ans	Plus de 35ans	Moins de 35ans	Plus de 35ans
Equateur	11	25	30,55%	69,44%
Haut-Katanga	07	37	15,9%	84,09%
Kasai Oriental	14	55	20,28%	79,71%
Kinshasa	51	171	22,97%	77,03%
Lomami	04	26	13,33%	86,67%
Lualaba	03	29	9,375%	90,625%
Tshopo	27	60	31,03%	68,96%

ETAT CIVIL

Dans la province de l'Equateur sur un total de 36 femmes identifiées, 13 femmes sont célibataires, 20 femmes mariées et 3 femmes veuves. Dans le Haut-Katanga sur un total de 44 femmes identifiées, 13 femmes sont célibataires, 26 femmes sont mariées, une femme divorcée et 4 femmes veuves. Pour le Kasai Oriental nous avons pu identifier 69 femmes candidates dont 7 femmes célibataires, 55 femmes mariées et 7 femmes veuves. Alors que dans la province de Kinshasa nous avons un total de 222 femmes candidates identifiées, 80 célibataires, 125 mariées, 04 divorcées et 13 veuves. Nous avons identifié 30 candidates dans la province de Lomami avec 27 femmes mariées et 3 femmes veuves. Dans la province de Lualaba nous avons identifié 32 femmes candidates soit 11 femmes célibataires, 17

femmes mariées, une femme divorcée contre 3 femmes veuves. Sur un total de 87 femmes identifiées dans la province de la Tshopo, 37 sont célibataires, 45 mariées et 5 veuves. Sur 520 femmes réparties dans les 7 provinces dont 315 femmes mariées (soit 60,6%), 161 Célibataires (soit 31%), 38 veuves (soit 7,3%) et 6 divorcées (Soit 1,1%) nous constatons qu'il y a plus des femmes mariées qui se sont prononcées comme candidates.

Provinces	Célibataires		Mariées		Divorcées		Veuves	
	Nbres	%	Nbres	%	Nbres	%	Nbres	%
Equateur	13	36,11%	20	52,78%	-	-	3	8,23%
Haut-Katanga	13	29,55%	26	59,09%	1	2,27%	4	9,1%
Kasaï Oriental	7	10,144%	55	79,71%	-	-	7	10,144%
Kinshasa	80	36,03%	125	56,30%	4	1,80%	13	5,86%
Lomami	-	-	27	90%	-	-	3	10%
Lualaba	11	34,375%	17	53,125%	1	3,125%	3	9,375%
Tshopo	37	42,52%	45	51,72%	-	-	5	5,75%

NIVEAU D'ETUDES

Sur un total de 36 femmes enregistrées dans la province de l'Equateur, nous retrouvons 4 femmes diplômées d'Etat, 16 femmes graduées, 15 femmes licenciées et une femme détenant une autre certification. Dans le Haut-Katanga sur un total de 44 femmes identifiées, 4 sont diplômées d'Etat, 7 graduées, 32 sont licenciées et une femme doctorante. Dans la province du Kasaï Oriental, sur 69 femmes candidates identifiées, 15 se retrouvent diplômées d'Etat, 34 femmes graduées, 19 sont licenciées et une femme doctorante. A Kinshasa nous avons identifiées 222 femmes candidates dont 24 femmes diplômées d'Etat, 64 graduées, 121 femmes licenciées et 13 avec autre certification. Dans la province de Lomami nous avons enregistré 30 femmes candidates, 11 femmes diplômées d'Etat, 13 graduées et 6 licenciées. Sur un total de 32 femmes candidates enregistrées dans la province de Lualaba, nous avons 6 femmes diplômées d'Etat, 12 femmes graduées, 13 licenciées et une femme doctorante. Nous clôturons avec la province de la Tshopo sur un total de 87 femmes enregistrées nous comptons 18 diplômées d'Etat, 22 graduées, 46 licenciées et une doctorante.

A la lumière de ce résultat sur 520 femmes identifiées dans les 7 provinces, nous comptons 252 femmes licenciées (Soit 48,5%), 168 graduées (Soit 32,3%), 82 diplômées d'Etat (Soit 15,8%) et 18 femmes ayant d'autres certifications (Soit 3,4%). La variable niveau d'étude fait ressortir plus des femmes licenciées comme candidates qui ont exprimées leurs ambitions suivies des graduées et diplômées d'Etat ainsi que les femmes ayant d'autres certifications.

Provinces	Diplômées d'Etat		Graduées		Licenciées		Autres	
	Nbres	%	Nbres	%	Nbres	%	Nbres	%
Equateur	4	11,11%	16	44,44%	15	41,67%	1	2,78%
Haut-Katanga	4	9,1%	7	15,91%	32	72,73%	1	2,27%
Kasaï Oriental	15	21,74%	34	49,28%	19	27,54%	1	1,44%
Kinshasa	24	10,81%	64	28,83%	121	54,50%	13	5,86%
Lomami	11	36,67%	13	43,33%	6	20%	-	-
Lualaba	6	18,75%	12	37,5%	13	40,625%	1	3,125%
Tshopo	18	20,69%	22	25,29%	46	52,87%	1	1,15%

EXPERIENCE DES CANDIDATES LIEE AUX ELECTIONS

Nous avons au total 174 femmes qui ont une expérience antérieure comme candidates contre 346 nouvelles candidates.

N°	PROVINCES	EXPÉRIENCE ANTÉRIEURE		NOUVELLE EXPÉRIENCE	
		Nombres	%	Nombres	%
01	KINSHASA	71	32%	151	68%
02	EQUATEUR	11	30,6%	25	69,4%
03	KASAÏ ORIENTAL	24	34,7%	45	65,3%
04	HAUT-KATANGA	16	45,5%	24	54,5%
05	TSHOPO	32	36,8%	55	63,2%
06	LOMAMI	8	26,7%	22	73,3%
07	LUALABA	8	25%	24	75%

TABLEAU SYNTHESE DES PARTIS POLITIQUES AU PARLEMENT

	EQUATEUR		HAUT-KATANGA		KASAI ORIENTAL		KINSHASA		LOMAMI		LUALABA		TSHOPO	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Partis politiques à l'Assemblée Nationale P.P.AN	2	5	7	23	8	11	14	8	6	22	4	17	4	5
Partis politiques au Senat P.P.S	2	5	5	17	9	13	12	07	9	33	4	17	6	7
Partis politiques non représentés au parlement P.P.NP	14	39	10	33	24	34	49	29	15	56	13	57	24	28

Légendes

- ❖ Total générale Partis politiques à l'Assemblée Nationale : 45
- ❖ Total générale Partis politiques au Senat : 47
- ❖ Total générale Partis politiques non représentés : 149

10 MOTIVATIONS, MESSAGES DE CAMPAGNE ET BESOINS EN FORMATION DES FEMMES CANDIDATES AUX ELECTIONS DE 2023

Le questionnaire administré aux femmes et jeunes femmes candidates nous a permis après dépouillement d'identifier un échantillon des motivations, des messages de campagne et des besoins en formation formulés dans le tableau ci-dessous :

N°	Motivations	Messages de campagne	Besoins en formation
1	Pour servir mon pays et amener une pierre à l'édifice	Luttons contre la pauvreté	Leadership féminin
2	Pour revendiquer les droits de la femme	Rien sans la femme pour un Congo nouveau	Stratégies de la campagne électorale
3	Pour servir ma patrie et développer ma province	Ensemble élevons la nation	formation sur la communication électorale et politique
4	Pour être pacificatrice de ma province	Femmes votez femme	Formation sur la politique
5	Pour apporter la touche de la jeunesse au parlement en conjuguant les besoins du peuple.	Tu lamukeni wakati imeneya (Il est temps de nous réveiller)	Formation sur le leadership politique, communication
6	Pour susciter les ambitions des femmes dans ma province (mama ni mama : Une maman reste une maman)	Ensemble élevons la nation	Formation sur le leadership féminin

7	Amener les femmes aux instances de prise des décisions	Femmes et jeunes votons utile	Leadership féminin
8	Pour amener les femmes à jouir de leurs droits dans ma province	Mamans, ne dormons pas; réveillons-nous pour le développement du pays	Toute formation qui me permettra de bien avancer
9	Pour soutenir notre province et servir la nation	Peuple votez utile	Formation sur le leadership féminin
10	Pour servir mon pays	Eveiller les mamans (mama ni mama)	Renforcement de la capacité en communication et entrepreneuriat
11	Pour contribuer au développement de ma province	Luttons main dans la main	Formation politique
12	Contribuer au bon développement de ma province	Levons nous, main dans la main bâtissons le Congo	Formation en politique
13	Pour plaider en faveur de la population de ma circonscription	L'arrangement et l'amour de la patrie	soutien financier pour faire une campagne
14	Pour représenter et porter les doléances de ma circonscription	Tous ensemble pour la promotion de l'agriculture	formation sur la communication électorale et politique
15	Pour servir la nation et éveiller les femmes	Le respect mutuel entre homme et femme pour le bon développement	Planifier son équipe de campagne

16	Pour corriger les erreurs de nos prédécesseurs	Prise en charge pour un Lualaba meilleur	Formation sur la politique
17	Pour pouvoir contribuer dans la mesure du possible au bien être de la population de Kolwezi	Travaillons tous ensemble, la main dans la main afin de garantir le développement intégral de notre pays et une répartition équitable de nos richesses	Formation sur le leadership féminin
18	Pour apporter ma pierre à l'édifice	Ensemble pour le développement du territoire est possible	Formation sur le leadership féminin
19	Pour défendre la population du Lualaba	Amplifier la voix des femmes	Leadership féminin
20	Pour servir la nation	Tous ensemble élevons notre pays	Formation sur le leadership féminin
21	Pour la représentativité de la femme en politique, mener le combat du leadership féminin et aider la femme à s'épanouir	Mener le combat d'égalité de sexe et promouvoir le statut de la femme	formation sur la communication électorale et politique
22	Pour servir ma nation	éveillez la population	Formation sur le leadership féminin
23	Pour apporter un plus sur la création d'emplois des jeunes	Lutte contre les antivaleurs	Formation sur le leadership féminin

24	Pour une meilleure représentativité de la femme	Wetu mama ni mama wetu (Notre maman et notre maman)	Formation sur la communication réseautage
25	Pour s'occuper des préoccupations publiques	Ensemble élevons le pays	Leadership féminin
26	Pour servir mon pays	Apprendre moi-même à pêcher ne me donné pas le poisson	Comment battre campagne et convaincre mes électeurs
27	Pour promouvoir la femme congolaise dans les institutions de prise de décision	La lutte et la dénonciation de l'injustice	Communication et stratégies politiques
28	Pour servir le peuple congolais	Fille dynamique wa shipo boka (courageuse)	Communication
29	Pour défendre ma patrie	Ensemble pour un Congo meilleur	Leadership féminin
30	Pour servir la nation	Le respect mutuel entre homme et femme pour le bon développement	Communication et stratégies politiques
31	Pour servir mon pays et ma province	Ensemble pour un Congo meilleur	Formation sur les enjeux politiques
32	Pour soutenir la vision du chef de l'Etat	Tous ensemble élevons notre pays	formation sur la communication électorale et politique

33	Pour porter haut la voix de ma province	Levons-nous pour l'autonomisation et le développement de notre province	Formation sur le leadership féminin
34	Pour réaliser les ambitions sociales	L'Homme au centre d'intérêt	Formation sur le leadership féminin
35	Pour contribuer au développement de mon entité	Pérennisons les actions pour le développement	Formation sur le leadership féminin
36	Pour contribuer au développement de notre province ainsi que de notre pays	Convaincre les femmes à s'adonner en politique	Comment battre campagne
37	Pour représenter la population qui me fait confiance	Le développement de NGANDAJIKA par la population	Comment lever le fonds de campagne, réarmement culturel et comment gérer une équipe de campagne
38	Pour développer notre pays	Unissons-nous pour le développement de notre pays	Formation politique
39	Pour aider la communauté à la résolution des problèmes sociaux économique	Femmes debout changeons ensemble notre pays	Formation en administration et en politique
40	Améliorer les conditions de vie de la population	Amener les congolais à s'approprier de la politique	Stratégies de campagne
41	Pour servir ma nation	Soutenir la vision de mon Président du parti politique	Formation sur les questions électorales

42	Pour mener le plaidoyer de ma province	Réveillez-Vous pour élire les femmes	Formation en communication électorale et politique
43	Servir ma patrie	Une femme a un cœur de mère	Formation en communication électorale et politique
44	Pour accomplir mon devoir civique	Pour la bonne gouvernance	Marketing politique, sensibilisation, former le groupe de campagne
45	Pour remédier à l'exploitation abusive du sol congolais	Notre Congo, le Congo de nos ancêtres doit vivre des jours meilleurs	Toute formation possible pouvant m'aider à atteindre mes objectifs
46	Pour défendre les intérêts de notre population en général et ses couches vulnérables en particulier	Femmes et jeunes, bravons la peur, le complexe, d'infériorité afin de construire un Congo fort	Maîtriser les bonnes techniques en vue d'une bonne campagne électorale
47	Pour contribuer au développement de notre province et chercher à faire changer la mentalité de notre population	Choisissez la femme pour le changement et le développement de notre province	Renforcement des capacités en matière politique, comment battre campagne
48	Pour le bien être de la population surtout pour encourager les femmes	Transformer et plaider pour la marginalisation des femmes souvent négligées dans le processus administratif	Formation sur la mobilisation, besoin financier et sur la communication
49	Pour faire valoir l'Etat de droit	Ensemble travaillons main dans la main	Leadership féminin

50	Pour représenter la femme au parlement	Femmes réveillons-nous	Formation politique
51	Pour la participation de la femme	Écouter et exécuter	Formation sur la communication et médias
52	Pour servir la communauté de base	Porter la voix et le choix des paysans	Gestion d'un parti politique
53	A faire comprendre les peuples la politique de notre pays	Soutenir la vision du chef de l'Etat	Formation en leadership politique féminin
54	Pour plaider la cause de ma société	L'estime aux femmes	Formation électorale et politique
55	Pour valoriser la femme du territoire de Ngandajika dans les institutions de prises de décisions et améliorer les conditions de vie de ma communauté	Elire une femme c'est trouver le bonheur	Leadership féminin
56	Pour l'autonomisation des femmes congolaises	Soutenir la femme	Formation en leadership politique
57	Pour le changement des femmes de mon territoire	Femmes soyons debout pour le développement de notre pays	Bonne gouvernance

58	Pour aider la population	Les peuples d'abord	Gestion financière
59	Pour servir ma population de Mwene Ditu au parlement et aux échelons de plus haut niveau	Votons tous Brigitte, maman solution de notre province	Leadership et communication

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

I. **Identité**

Nom :

Post nom :

Prénom :

Sexe :

Etat civil :

Adresse : Av.....Quartier :.....C.....

Ville/Province :

Téléphone :

Email :

II. **Tranche d'Age**

De 18 ans à 35 ans

De 35 ans au-delà

III. **Profession**

Ménagère Travailleur

Commerçante Autres

IV. **Niveau d'études**

Diplômée d'Etat Graduée

Licenciée Autres

V. **Expérience professionnelle :**

.....

.....
.....

VI. **Partis Politiques, Regroupement politique ou Indépendante :**

.....
.....

VII. **Fonction au sein du Parti Politique :**

.....
.....

VIII. **Dans quelle mesure êtes-vous politiquement active ?**

.....
.....

IX. **Depuis combien de temps êtes-vous engagée en politique ?**

.....
.....

X. **Avez-vous déjà été candidate ?** OUI NON

XI. **Dans quelle circonscription électorale ?**

.....
.....

XII. **A quelle législature ?**

.....
.....

XIII. **A quel échelon ?**

National

Présidentiel

Provinciale

XIV. **Quelles sont vos qualités ?**

.....

.....
.....

XV. **Seras-tu candidates ?** OUI ou NON

XVI. **Dans quelle circonscription électorale ?**
.....
.....

XVII. **Pourquoi préférez-vous cette circonscription ?**
.....
.....

XVIII. **Pourquoi voulez-vous postuler ?**
.....
.....

XIX. **Quel est votre message de campagne ?**
.....
.....

XX. **Quels sont vos besoins en formation en tant que candidate ?**
.....
.....

10.1 Recommendations :

.....

- Que les partis et regroupements politiques mettent en place une approche genre pour accroître la participation des femmes comme candidates aux élections ;
 - Que les femmes politiques, indépendantes et aspirantes s'approprient le processus électoral et expriment leurs ambitions à temps pour un accompagnement adéquat par toutes les parties prenantes ;
 - Que les jeunes femmes s'engagent à devenir candidates sans s'auto-exclure et que les ligues des jeunes dans les partis politiques, les mouvements des jeunes, les organisations de défense des droits des femmes sensibilisent cette couche de la population à exprimer ses ambitions ;
 - Que les cellules électorales particulièrement définissent au préalable des mécanismes pour amener les femmes et les jeunes femmes politiques à exprimer leurs ambitions et en mettant en place un quota réservé aux femmes pour la constitution des listes des candidats ;
 - Que l'on utilise les médias pour attirer les candidatures féminines à se manifester ;
 - Que les partenaires techniques et financiers accompagnent à temps les femmes et les jeunes femmes candidates sans attendre la veille des élections ;
 - Que les parties prenantes au processus électoral sensibilisent toutes les couches de la population féminines sur toute l'étendue de la République en vue d'accroître leurs participations comme candidates
 - Travailler avec les leaders d'opinions, les leaders communautaires, les leaders religieux pour élever la participation des femmes et jeunes femmes comme candidates au cycle électoral.
 - Encourager les candidates ayant une expérience antérieure aux élections quoi que non élues à pouvoir se relancer de nouveau.
-

11 Conclusion

L'identification des candidates réparties sur sept provinces de la République Démocratique du Congo (Equateur, Haut-Katanga, Kasai-Oriental, Kinshasa, Lomami, Lualaba et Tshopo) dans sa phase pilote réalisée grâce à l'appui financier de l'ONU Femme RDC nous a permis de mesurer le degré d'engagement des partis politiques d'accroître significativement la participation des femmes au processus électoral comme candidates aux élections de 2023. Nous avons constaté qu'en dépit de l'arsenal juridique favorable en RDC pour la participation égalitaire hommes-Femmes au processus électoral comme candidats et surtout saluant l'alinéa incitatif de l'article 13 de la Loi n° 22/029 du 29 juin 2022 modifiant et complétant la Loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée par la Loi n° 11/003 du 25 juin 2011, la Loi n° 15/001 du 12 février 2015 et la Loi n° 17/013 du 24 décembre 2017 dans son Article 13, dispose : « *chaque liste électorale est établie en tenant compte de la représentation de la femme et de la personne avec handicap* ». Et l'alinéa 3 de préciser : « *La liste qui aligne 50 % au minimum des femmes dans une circonscription est exemptée du paiement de cautionnement* ».

L'identification des femmes candidates dans les sept provinces ci-haut citées nous pousse à faire appel à l'attention soutenue de toutes les parties prenantes impliquées dans le processus électoral d'accroître encore leurs efforts pour la participation élevée des femmes candidates aux élections de 2023 et de mettre des stratégies en place pour l'atteinte de cet objectif.

Fait à Kinshasa, 10 avril 2023

Carine KANKU NKENGA

Consultante ONU-Femme
